

(a.) Que d'ici à ce que ce comité soit nommé, les commissaires pour l'administration interne de la Chambre soient autorisés à engager le rapporteur en chef, à organiser le personnel des rapporteurs, à donner les contrats pour la publication du *Hansard*, et à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le commencement de l'ouvrage à la prochaine session.

ESTIMATION DU COUT.

En 1867, le comité conjoint des impressions fit rapport comme suit: "Le coût de la publication des discours dans la largeur où ils seront faits, disons 2000 exemplaires en feuilles et à 500 exemplaires reliés, contenant autant de matière qu'une édition quotidienne de 14 colonne du journal le *Globe*, pendant une session de 60 jours francs s'élèvera à la somme de \$7,801.00." En 1870, un comité spécial fit rapport à la Chambre d'une offre de la part *Hunter, Rose et Cie.*, qui était une société très-responsable et très-capable, de faire tout l'ouvrage, les discours devant être rapportés tels que prononcés, pour la somme de \$9,829.00.

Le comité, après des informations prises et des calculs faits par lui, est d'avis qu'un *Hansard*, du même volume que les "Débats sur la Confédération," contenant milles pages, ce qui formerait environ onze colonnes du *Globe* chaque jour pendant une session de soixante jours, pourrait être publié moyennant le prix *maximum* suivant, et peut-être à bien meilleur marché, savoir:—

Rapport.....	\$5,000 00
Composition, 2,500 mille ems, à 40 cts.....	1,250 00
Impression, 1,000 marques, à 40 cts.....	400 00
Papier, 276 rames, à 3.25.....	897 00
Reliure, 500 exemplaires, à 50 cts.....	250 00
Pliage, enveloppement, etc.....	187 50
Total.....	\$7,894 50

Considérant l'importance d'un *Hansard* pour le public, comme étant le seul moyen à sa disposition de connaître parfaitement ce que les représentants disent et font en parlement, aussi bien que son immense valeur future pour notre histoire constitutionnelle, commerciale et politique, votre comité considère la dépense modérée, et recommande cordialement qu'il soit procédé à l'ouvrage tel que ci-dessus proposé.

M. *Youny*, du comité spécial nommé pour faire rapport sur le mode le plus propre et le moins dispendieux d'obtenir un *Hansard* canadien contenant un rapport correct des délibérations et discours de cette Chambre, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que les rapporteurs employés par les comités soient dorénavant engagés par ordre de la Chambre; et que la rémunération pour leurs services soit de \$5,00 par chaque séance d'un comité, et trente centins par folio de cent mots.

M. *Mills*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No. 40) pour incorporer la compagnie d'impression et de publication de *Ste. Croix*, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Comme la session approche probablement de sa fin, votre comité recommande que l'avis requis par la 60e règle comme devant être donné par les comités avant la considération des bills privés, soit réduit à trois jours pour le reste de la session.

M. *Patterson*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet de la condition et des affaires des Sauvages des *Six Nations*, dans les comités de *Brant* et d'*Haldimand*, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu:—(*Appendice No. 11.*)